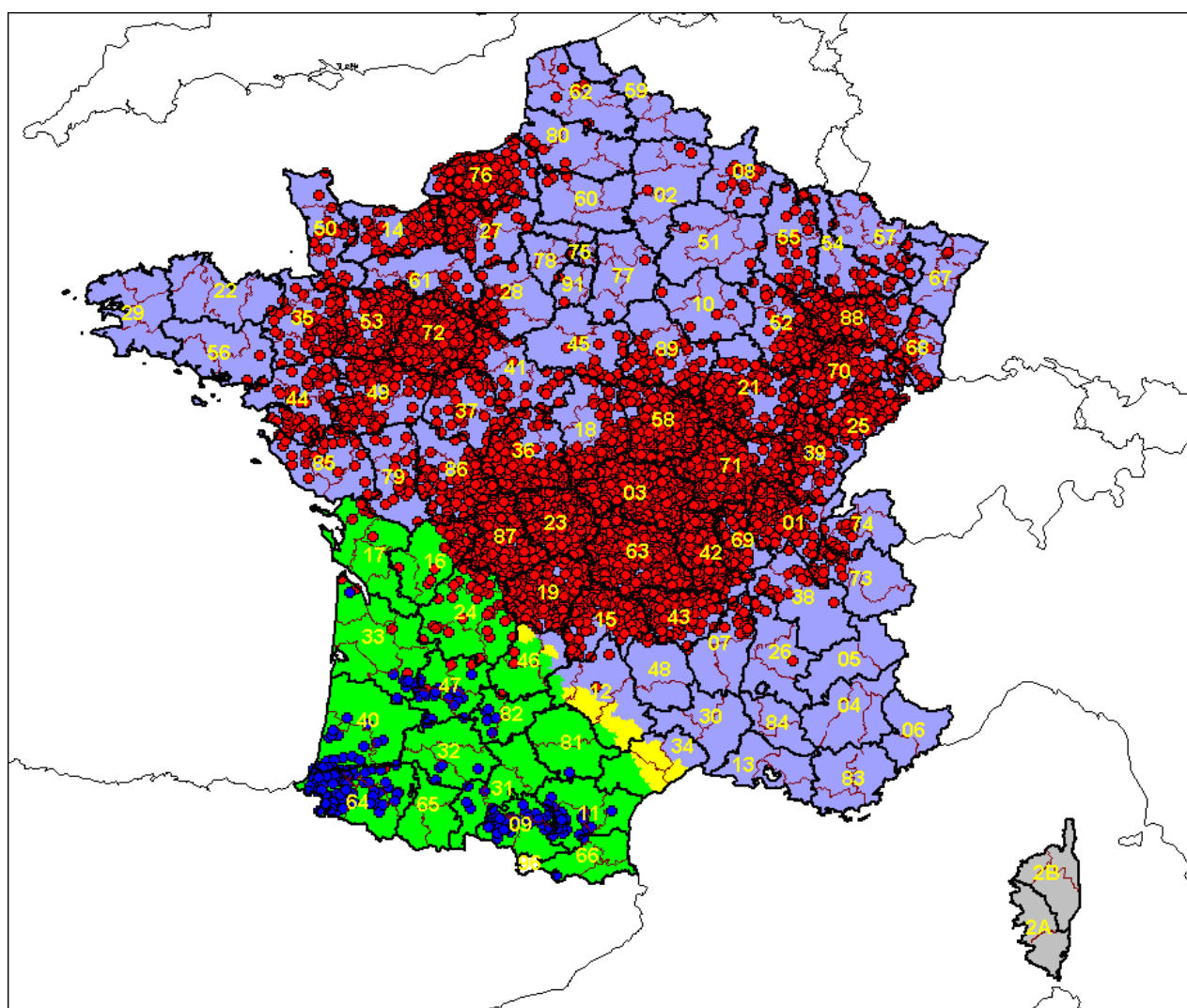


Annexe : extension des zones FCO – 04/09/2008

Rond rouge	Foyer de FCO BTV 8
Rond bleu	Foyer de FCO BTV 1
Zone en bleu	Zone réglementée sérotype 8
Zone en vert	Zone Réglementée sérotype 1 et 8
Zone en jaune	Extension de la Zone Réglementée BTV 1 et 8
Zone en gris	Zone Réglementée sérotype 1-2-4-16



départements de la zone réglementée (sérotypage 8)

- département de l'Ain ;
- département de l'Aisne ;
- département de l'Allier ;
- département des Alpes-de-Haute-Provence ;
- département des Hautes-Alpes ;
- département des Alpes-Maritimes ;
- département de l'Ardèche ;
- département des Ardennes ;
- département de l'Aube ;
- département de l'Aveyron : cantons de Aubin, Bozouls, Campagnac, Capdenac-Gare, Conques, Decazeville, Entraygues-sur-Truyère, Espalion, Estaing, Laguiole, Laissac, Marcillac-Vallon, Millau-Est, Montbazens, Mur-de-Barrez, Nant, Peyreleau, Pont-de-Salars, Rignac, Rodez-Est, Saint-Amans-des-Cots, Saint-Beauzély, Saint-Chély-d'Aubrac, Sainte-Geneviève-sur-Argence, Saint-Geniez-d'Olt, Sévérac-le-Château, Vézins-de-Lévézou, Millau-Ouest, Rodez-Ouest, Rodez-Nord, Millau, Rodez ;
- département des Bouches-du-Rhône ;
- département du Calvados ;
- département du Cantal ;
- département du Cher ;
- département de la Corrèze ;
- département de la Côte-d'Or ;
- département des Côtes-d'Armor ;
- département de la Creuse ;
- département du Doubs ;
- département de la Drôme ;
- département de l'Eure ;
- département d'Eure-et-Loir ;
- département du Finistère ;
- département du Gard ;
- département de l'Hérault : cantons de Aniane, Castries, Caylar, Claret, Ganges, Lunel, Matelles, Mauguio, Montpellier 2e Canton, Saint-Martin-de-Londres, Montpellier 8e Canton, Montpellier 10e Canton, Castelnau-le-Lez, Lattes, Montpellier ;
- département d'Ille-et-Vilaine ;
- département de l'Indre ;
- département d'Indre-et-Loire ;
- département de l'Isère ;
- département du Jura ;
- département de Loir-et-Cher ;
- département de la Loire ;
- département de la Haute-Loire ;
- département de la Loire-Atlantique ;
- département du Loiret ;
- département du Lot : cantons de Bretenoux, Figeac-Est, Figeac-Ouest, Latronquière, Saint-Céré, Vayrac, Sousceyrac, Figeac ;
- département de la Lozère ;
- département de Maine-et-Loire ;
- département de la Manche ;
- département de la Marne ;

- département de la Haute-Marne ;
- département de la Mayenne ;
- département de Meurthe-et-Moselle ;
- département de la Meuse ;
- département du Morbihan ;
- département de la Moselle ;
- département de la Nièvre ;
- département du Nord ;
- département de l’Oise ;
- département de l’Orne ;
- département du Pas-de-Calais ;
- département du Puy-de-Dôme ;
- département du Bas-Rhin ;
- département du Haut-Rhin ;
- département du Rhône ;
- département de la Haute-Saône ;
- département de Saône-et-Loire ;
- département de la Sarthe ;
- département de la Savoie ;
- département de la Haute-Savoie ;
- département de la ville de Paris ;
- département de la Seine-Maritime ;
- département de Seine-et-Marne ;
- département des Yvelines ;
- département des Deux-Sèvres ;
- département de la Somme ;
- département du Var ;
- département de Vaucluse ;
- département de la Vendée ;
- département de la Vienne ;
- département de la Haute-Vienne ;
- département des Vosges ;
- département de l’Yonne ;
- département du Territoire de Belfort ;
- département de l’Essonne ;
- département des Hauts-de-Seine ;
- département de la Seine-Saint-Denis ;
- département du Val-de-Marne ;
- département du Val-d’Oise.

Départements de la zone réglementée (sérotypage 1 et 8)

- département de l’Ariège ;
- département de l’Aude ;
- département de l’Aveyron : cantons de Belmont-sur-Rance, Camarès, Cassagnes-Bégonhès, Cornus, Najac, Naucelle, Réquista, Rieupeyroux, Saint-Affrique, Saint-Rome-de-Tarn, Saint-Sernin-sur-Rance, Salles-Curan, Salvétat-Peyralès, Baraqueville-Sauveterre, Villefranche-de-Rouergue, Villeneuve ;

- département de la Charente ;
- département de la Charente-Maritime ;
- département de la Dordogne ;
- département de la Haute-Garonne ;
- département du Gers ;
- département de la Gironde ;
- département de l'Hérault : arrondissement de Beziers et cantons de Clermont-l'Hérault, Frontignan, Gignac, Lodève, Lunas, Mèze, Pignan, Sète ;
- département des Landes ;
- département du Lot : arrondissement de Cahors et cantons de Cajarc, Gourdon, Gramat, Labastide-Murat, Livernon, Payrac, Saint-Germain-du-Bel-Air, Salviac, Lacapelle-Marival, Martel, Souillac ;
- département de Lot-et-Garonne ;
- département des Pyrénées-Atlantiques ;
- département des Hautes-Pyrénées ;
- département des Pyrénées-Orientales ;
- département du Tarn ;
- département du Tarn-et-Garonne ;

Départements de la zone réglementée (sérotypage 1-2-4-16)

- département de Haute-Corse ;
- département de Corse-du-Sud ;